

Recherches sociographiques



Andrée DUFOUR et Micheline DUMONT, *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2004, 219 p.

Louis LeVasseur

Volume 46, Number 3, September–décembre 2005

Le Canada français. Son temps, sa nature, son héritage

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/012492ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/012492ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

LeVasseur, L. (2005). Review of [Andrée DUFOUR et Micheline DUMONT, *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2004, 219 p.] *Recherches sociographiques*, 46(3), 587–590.
<https://doi.org/10.7202/012492ar>

de militantes et sa couverture molle, sans doute pour des raisons d'accessibilité, cette anthologie est à lire et à offrir à qui s'intéresse aux grandes questions de société.

Johanne DAIGLE

Département d'histoire,
Université Laval.

Andrée DUFOUR et Micheline DUMONT, *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours*, Montréal, Boréal, 2004, 219 p.

L'ouvrage *Brève histoire des institutrices au Québec de la Nouvelle-France à nos jours* montre le rôle prépondérant joué par les institutrices dans la scolarisation des enfants et dans le développement du système éducatif mais en insistant particulièrement sur les différents aspects de l'inégalité sociale des institutrices qui touche autant leurs conditions de vie et de travail que leur faible pouvoir au sein même des milieux éducatifs. Le regard des auteures porte essentiellement sur les conditions d'exercice du métier, les tâches des institutrices, leur formation et leur qualification, leurs tentatives de regroupement professionnel prenant la forme au XX^e siècle d'une action syndicale, et plus globalement, sur la place graduelle qu'elles parviennent à prendre non seulement au sein même du système d'éducation mais au sein de la société, à la fois comme institutrices et comme femmes.

Le livre couvre une très longue période, soit de 1639, qui correspond à l'arrivée en Nouvelle-France des premières Ursulines dans le but d'enseigner, à 2003. Le premier chapitre rappelle les origines européennes de la « petite école » vouée à l'instruction des enfants et surtout les objectifs religieux qui l'animent. On est encore loin d'une école accessible à tous et orientée vers la transmission de savoirs instrumentaux en lien avec les besoins d'industrialisation de la société. Dans les villes, les hommes enseignent aux garçons et, à partir du XVII^e siècle, les femmes – des religieuses – enseignent aux jeunes filles (p. 19). Entre les années 1615 et 1650, le réseau des Ursulines se développe considérablement en France et s'étendra même en Nouvelle-France dès 1639 sous la direction de Marie de l'Incarnation. Les Ursulines viennent avec l'intention d'enseigner aux jeunes Amérindiennes mais elles accueilleront dans leurs rangs les filles de colons. Vers le milieu du XVII^e siècle, avec la venue de Marguerite Bourgeois, un nouveau modèle d'institutrices, celui des instituts séculiers, se développe parallèlement à celui des religieuses cloîtrées propre aux Ursulines. Au milieu du XVIII^e siècle, on enseigne désormais la grammaire, la géographie, la musique, la broderie et après 1760, l'anglais, l'histoire et l'arithmétique (p. 30-31).

Le deuxième chapitre présente les effets de la Conquête sur l'éducation. Les pressions de la bourgeoisie anglophone en vue de contrer l'ignorance et de stimuler le développement de l'économie et de la vie politique conduisent à la création d'un

premier régime scolaire en 1801 qui institue la gratuité scolaire, qui prévoit une rémunération des enseignants et qui connaîtra beaucoup plus de popularité dans les *townships* anglophones que dans les paroisses canadiennes-françaises, les autorités religieuses craignant l'assimilation des francophones. Après la création des écoles de Fabrique en 1824, un troisième régime scolaire en trente ans voit le jour en 1829 en vertu de la loi des écoles de syndics, lesquelles se multiplient rapidement et dont la moitié du personnel enseignant en 1831 se compose de femmes. Les femmes s'orientent vers l'enseignement en raison du développement du système scolaire public mais également en raison de l'importation d'un modèle d'institutrices laïques par les immigrants britanniques du début du XIX^e siècle dans le Bas-Canada. Le succès des écoles de syndics joue un rôle prédominant ici. Les budgets ne suffisant plus, le législateur décide en 1832 de limiter le nombre d'élèves instruits gratuitement ainsi que la contribution des parents en mesure de payer, ce qui incite les instituteurs (masculins) à délaisser l'enseignement qui devient par le fait même une manière pour les femmes de gagner leur subsistance, voire de réaliser une certaine ascension sociale. Même si dès 1836 prend fin le système scolaire des écoles de syndics, les préoccupations en vue de la formation des enseignantes se font de plus en plus pressantes et apparaissent les premières écoles normales visant à préparer adéquatement les institutrices et les instituteurs à l'enseignement.

Bien que l'accèsion à l'enseignement constitue un débouché professionnel important pour les femmes et que le système scolaire tende à se développer considérablement avec de nouvelles lois scolaires postérieures à l'abolition des écoles de syndics, le métier d'institutrice à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle se complexifie. Premièrement, le souci de la qualification de l'enseignement semble s'amplifier. La loi du 16 mai 1856 contraint les institutrices à obtenir un brevet que décernent les Bureaux d'examineurs. Il existe donc deux instances de qualification : les Bureaux d'examineurs et l'École normale des Ursulines de Québec fondée en 1857. Bien qu'offrant une formation en lien avec les exigences des Bureaux d'examineurs et axée sur la pédagogie, l'école normale ne constitue pas à la fin des années 1880 la voie d'accès au brevet choisie par 90 % des institutrices. La formation y est coûteuse et les parents des jeunes candidates craignent qu'un séjour prolongé en ville n'amène celles-ci à quitter définitivement la région.

Les auteures insistent sur la discrimination des institutrices dans le système scolaire dans la première moitié du XX^e siècle. Par exemple, conformément à une règle économique liée à la révolution industrielle, les hommes reçoivent un salaire familial et les femmes un salaire d'appoint inférieur. La rémunération de l'instituteur célibataire demeure supérieure à celle de l'institutrice et il existe de plus une règle appliquée avec rigueur selon laquelle l'institutrice mariée doit abandonner son métier. D'autres formes de discrimination existent. Les institutrices en milieu rural ont un salaire moindre que celui des institutrices de la ville. Les institutrices protestantes gagnent davantage que les institutrices catholiques. Les religieuses sont généralement mieux formées et accèdent à des postes de responsabilité beaucoup plus que les institutrices laïques. Enfin, les institutrices touchent une pension de retraite beaucoup plus modeste que celle des hommes.

Le chapitre 5 présente les années 1939 à 1968 et les grandes transformations du système d'éducation qui s'annoncent. Mais la modernisation de l'éducation passe également par un plus grand souci en pédagogie pour la psychologie de l'enfant. La diffusion de la pédagogie nouvelle commence même si elle se heurte à un contrôle de l'Église sur les contenus d'enseignement, et ce, dans toutes les matières, y compris en mathématique et en français. On assiste également à l'émergence d'un syndicalisme plus militant de la part des institutrices mais qui tournera en leur défaveur. En effet, la Fédération des institutrices rurales constitue une association déjà très active qui incitera les autres instituteurs à se regrouper. La Fédération provinciale des instituteurs ruraux est créée en 1939 et la Fédération des instituteurs et des institutrices des cités et des villes en 1942. Avec la fusion des trois fédérations, qui deviendra en 1946 la Corporation des instituteurs catholiques (CIC), débute la marginalisation des institutrices qui se traduit par leur sous-représentation dans les postes administratifs ainsi que par une dilution de leur identité. Ce n'est qu'avec le vent de réformes qui souffle sur le Québec au début des années 1960 que la situation professionnelle des institutrices se redresse.

Le chapitre 6 porte sur les années 1970 à aujourd'hui et donne une description des nouvelles conditions de travail des enseignantes qui s'améliorent sur le plan syndical et même professionnel. Les enseignantes auront droit à des congés de maternité. Un des changements les plus importants des années 1960 consiste assurément en le transfert de la formation des écoles normales aux universités. Malgré tout, les jeunes filles continuent de s'orienter vers une carrière dans l'enseignement. Encore en 2000-2001, 20 % des étudiantes choisissent l'enseignement. Pourtant, le travail d'enseignant en classe se complexifie. L'intégration des élèves traditionnellement exclus des classes régulières, la francisation des élèves issus des minorités ethniques, l'appropriation des réformes de l'enseignement, la dévalorisation sociale de l'enseignement rendent le travail plus difficile et incitent les enseignants à quitter la profession.

Cette courte présentation du contenu du livre fait malheureusement l'impasse sur la richesse documentaire dont témoigne chacune de ses pages mais également sur une de ses dimensions fondamentales qui outrepassa le cadre strict de l'histoire des institutrices. Certes, le livre montre la contribution de celles-ci à l'instruction des jeunes enfants depuis le XVII^e siècle, à la mise en place d'un système éducatif dont elles demeurent la pierre angulaire et même à l'émergence du mouvement syndical. Les auteures soutiennent en somme que bien qu'une large part des institutrices aient accédé, grâce à l'enseignement, à un statut social supérieur à celui de plusieurs jeunes filles issues de mêmes milieux sociaux, elles ont littéralement fait les frais de ce mouvement de la scolarisation.

Le livre témoigne également de la montée des femmes vers un statut plus égalitaire dans la société, même si les conclusions des auteures laissent entendre que la pleine égalité des femmes, en éducation – où elles occupent plus des deux tiers des postes –, demeure encore un objectif à atteindre. Le livre peut donc être lu comme une contribution à l'éveil de la conscience féministe de fractions sociales largement dominées sur le plan social et professionnel, l'histoire de l'éducation se

subordonnant partiellement à une histoire sociale des femmes vue à travers l'éducation. Quoi qu'il en soit, il devrait constituer une des références des cours de fondements en formation initiale des enseignants.

Louis LEVASSEUR

*Faculté des sciences de l'éducation,
Université de Montréal.*

Jacques ROUILLARD. *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, 329 p.

L'ouvrage de Jacques Rouillard, professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal, est une présentation revue et enrichie de son *Histoire du syndicalisme québécois* publiée chez le même éditeur en 1989. L'auteur souligne dans son introduction qu'il y a ajouté de nouveaux éléments traitant de l'action syndicale en matière de négociation collective, et un nouveau chapitre portant sur la période 1985-2003. L'ouvrage est organisé en cinq chapitres qui correspondent à différentes périodes de l'histoire du syndicalisme québécois.

La période 1818 à 1900 correspond selon l'auteur à la naissance et à l'affirmation du syndicalisme québécois. Il situe en 1818 l'origine du syndicalisme organisé au Québec, avec la création de la Société amicale des charpentiers et menuisiers de Montréal. Les deux décennies suivantes verront naître d'autres associations ouvrières dans les industries du vêtement, de l'imprimerie et de la construction. En 1833, le Syndicat des charpentiers de Montréal déclenche une grève pour obtenir la réduction de douze à dix heures de la journée de travail. Après un premier échec, il obtient gain de cause l'année suivante et participe à la fondation de *Montreal Trade Unions*, un regroupement d'associations ouvrières dont l'objectif principal est la réduction de la journée de travail. Malgré ces premiers succès, l'essor du mouvement syndical québécois est lent et largement tributaire de l'expansion des syndicats « internationaux » basés aux États-Unis. L'adoption en 1872 par le gouvernement canadien d'une loi qui consacre la reconnaissance légale des syndicats accélère le mouvement de syndicalisation au Canada et au Québec tout en accentuant la pénétration des syndicats « internationaux » et à un moindre degré des Chevaliers du travail, qui connaissent un succès relatif au Québec à la fin du dix-neuvième siècle.

La période allant de 1900 à 1940 enregistre une expansion importante du syndicalisme au Québec dont les effectifs passent de 12 000 en 1901 à 157 000 en 1941. En parallèle à la montée importante des syndicats internationaux, on assiste au début du vingtième siècle à la naissance du syndicalisme catholique avec la fondation en 1911 de la Fédération ouvrière mutuelle du Nord, suivie en 1921 de la création de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC), l'ancêtre de la CSN, qui représente en 1940 environ 30 % des syndiqués québécois.